

Bulletin d'adhésion au GRAINE Guyane 2022 (année civile) - Structure

Adhérer à l'association GRAINE Guyane, c'est :

- Bénéficier de la richesse des compétences, des informations circulant au sein du réseau ;
- Rencontrer et confronter vos idées, votre expérience avec des acteurs de l'éducation à l'environnement ;
- Contribuer à promouvoir les valeurs de l'éducation à l'environnement.

Documents nécessaires à toute première adhésion

- Courrier de demande d'adhésion motivée ;
- Des documents officiels produits par la structure attestant de ces actions d'éducation à l'environnement (statuts, bilan ou documents présentant vos activités).

Votre adhésion ne sera effective qu'après validation du Conseil d'Administration

Tarifs

Associations, établissements scolaires : 50€

Entreprises : 60€

Paielement à effectuer après validation de votre demande d'adhésion lors des conseils d'administration

Informations administratives sur la structure

Désignation :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Président(e) de la structure :

Courriel du (de la) Président(e) de la structure :

Directeur.trice de la structure :

Courriel du (de la) Directeur.trice de la structure :

Autre contact :

Objet de la structure (présentation succincte) :

La vie de votre structure

Le nombre d'adhérents :

Le nombre de salarié.e(s) :

Le nombre de personnes composant votre Conseil d'Administration :

Le(s) thématique(s) d'EEDD que vous abordez :

☐ Agriculture

☐ Air

☐ Alimentation

☐ Biodiversité

☐ Déchets

☐ Développement Durable

☐ Eau

☐ Energie

☐ Faune

☐ Flore

☐ Transports

☐ Patrimoine historique et culturel

☐ Santé

☐ Urbanisme

☐ Autres :

Votre territoire d'action :

☐ Quartier

☐ Communal

☐ Régional

☐ National

☐ International

☐ CACL

☐ CCOG

☐ CCEG

☐ CCS

☐ site(s) isolé(s) :

Vos besoins pour l'année 2022 (collaboration, échanges, accompagnement, formation, opportunités...) :

.....

.....

.....

☐ J'autorise le GRAINE Guyane à inscrire mon adresse courriel à la liste de diffusion « adhérents » et à m'envoyer messages à l'adresse courriel suivante :

Annexes au bulletin d'adhésion à compléter et/ou signer :

La charte du GRAINE Guyane

Le règlement intérieur du carbet

Merci d'ajouter également votre logo en pièce jointe de votre demande

Fait à :

le :

Signature et cachet :

Le carbet se situe au 15 rue Georges Guéril - cité MASSEL à Cayenne, est sous la responsabilité du GRAINE Guyane. Il est ouvert sous forme d'accueil formel aux adhérents du GRAINE Guyane. Ce carbet est prioritairement un lieu professionnel, où s'organisent des réunions, des échanges associatifs, où circule de l'information liée à l'EEDD. Il peut aussi être un lieu d'échange informel réservé aux adhérents du réseau GRAINE seulement si le planning le permet.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie dans le carbet et aux abords du local.

ARTICLE 1 : OBJET

Le carbet est un outil de travail pour le développement de la vie de réseau pour l'EEDD en Guyane.

ARTICLE 2 : LES ADHÉSIONS

Ce lieu est **ouvert gratuitement et uniquement aux adhérents du GRAINE Guyane**. L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois le paiement effectué, et le présent règlement signé. Celle-ci permet l'utilisation de l'espace carbet et de ses abords, ainsi que la participation à différentes activités professionnelles en son sein.

ARTICLE 3 : HORAIRES D'OUVERTURE

Le carbet et le local restent accessibles, sur les heures de travail des locataires (salariés et administrateurs du GRAINE et RN TRESOR) : 7h30 à 12h et 14h à 16h30.

Le prêt du kiosque est un service rendu aux adhérents du GRAINE mais il faut le respecter en tant qu'espace de travail.

Pour cela il est demandé :

1. aux personnes invitées de se diriger directement vers le kiosque par l'extérieur,
2. de RESPECTER ce lieu comme un lieu de travail.

La réservation du kiosque n'inclut pas l'accès au local.

En dehors des horaires indiquées, seul le carbet et ses abords sont accessibles.

ARTICLE 4 : LES ESPACES DISPONIBLES

Le carbet, les toilettes sèches, le jardin sont mis à disposition. Le local est accessible **uniquement** en présence des salariés des associations GRAINE et RN Trésor ou sur demande des clés.

ARTICLE 5 : LE FONCTIONNEMENT

Un jeu de clés, donnant accès à l'espace grillagé, est mis à disposition sur demande pour ranger les chaises. La clé est à récupérer **avant 16h le jour même et à remettre le lendemain**.

Ménage : Il est nécessaire de nettoyer le kiosque après l'organisation d'un événement ou d'une réunion : sol, tâche de différents liquide, tables, chaises...si besoin.

Chaises : Il faut ranger une partie des chaises dans l'espace grillagé (en laisser environ 10 sous le carbet). Pour rappel, les chaises appartiennent au GEPOG et à l'Association Guyane Allaitement.

Vaisselle : merci de ne laisser les gobelets au GRAINE, ainsi que le reste de la vaisselle.

Toilettes : merci de vider le seau des toilettes sèches dans le composteur à la fin de votre réunion – surtout le weekend.

Les réservations doivent se faire à l'avance et doivent faire l'objet d'une inscription sur le planning, nous contacter via : info@graineguyane.org ou au 05 94 38 31 50. L'ordre de priorité des inscriptions se fait par ordre chronologique des demandes.

ARTICLE 7 : LES ACTIVITÉS

Le carbet est utilisé prioritairement à des fins professionnelles. Les actions menées en son sein peuvent être les suivantes :

- Réunions de travail,
- Conseil d'administration, assemblée générale
- Actions de vie associative
- Animations
- Projections
- Formations

Le carbet peut être utilisé par les adhérents de manière informelle comme lieu de rencontre et d'échange, à condition que ces actions ne sacrifient pas des RDV professionnels.

ARTICLE 8 : GESTION DES DECHETS

Les briques de jus, bouteilles en verres et autres déchets, **ne doivent pas être stockées** au GRAINE, une poubelle est à votre disposition devant le GRAINE.

Chaque structure organisatrice d'une soirée doit prendre en charge ses déchets : ordures ménagères, verres, cendriers pleins ...

PAS DE VERRE AU GRAINE – un conteneur à verre est situé en bas de la rue.

ARTICLE 9 : GESTION DES TOILETTES SECHES

Les toilettes sèches sont à votre disposition, un robinet d'eau et savon se situe à côté.

Merci de rappeler le principe et le mode d'emploi des toilettes aux personnes présentent lors de vos réunions.

Merci de vider et nettoyer les toilettes après vos réunions. (Toutes les informations dans le mode d'emploi).